

(fenêtres) (sur · cours)

Enquête

comment les jeunes
enseignants voient
leur métier

Ganges

l'éducation musicale
à l'école

Dominique

Glasman

Un élève
« décrocheur »
n'est pas incapable
d'apprendre

ASSURANCE

MALADIE

poursuivre l'action...

..TOUCHE PAS À LA SÉCU,
LA MAITRESSE EST MALADE !



SNU10
Fédération Syndicale Unitaire

Pub
Maif

(fenêtres) sur · cours

N° 257

14 juin 2004

Edit



Un des principes forts sur lequel s'est construite la protection sociale est celui de la solidarité.

Or, le projet gouvernemental, de « réforme » de l'assurance maladie, sous couvert d'efforts collectifs, est porteur de lourdes régressions. Les assurés devraient payer plus alors que la couverture des soins risque de diminuer. Et les accès à des soins de qualité ne seraient plus garantis à tous !

A un moment où les inégalités et les exclusions sont fortes, ce n'est pas d'un projet inspiré uniquement d'une logique comptable dont la société a besoin. C'est ce qu'ont dit les enseignants lors des grèves et actions pour l'École comme pour l'assurance maladie. Cela participe d'un même mouvement pour une société plus juste, plus solidaire, plus respectueuse de la place de chacun.

L'affirmation de ces valeurs légitimes demeure d'actualité. Les mobilisations doivent donc se poursuivre pour imposer d'autres choix. La nouvelle journée d'action du 15 juin est en ce sens, une prochaine étape.

Bernadette Groison

Actu

4

25 MAI : retour sur la grève nationale
6^{ÈME} CONGRÈS DU SNUIPP : échos de Seignosse et changement de l'équipe de direction



Dossier

8



ASSURANCE MALADIE : vous avez dit réforme ? Suite à l'annonce des propositions ministérielles, l'analyse de la FSU sur le projet et le budget, et poursuite des actions

Métier

14

ENQUÊTE CSA : les professeurs des écoles débutants et leur regard sur le métier
GANGES : un projet musical rythmé



Réflexions

20



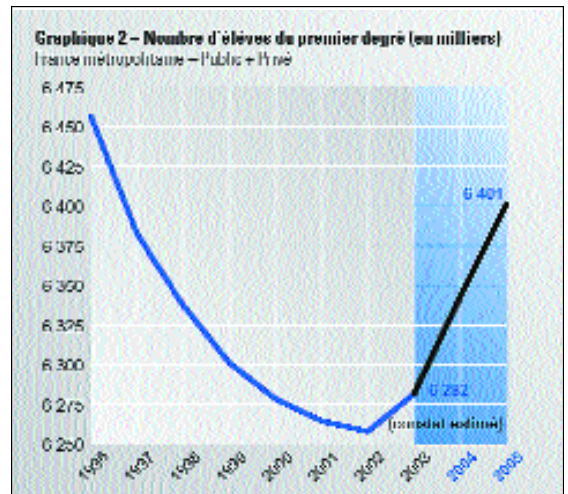
HOMOSEXUELS : le mariage en débat
INTERVIEW : Dominique Glasman, professeur de sociologie à l'université de Savoie, se penche sur les processus de déscolarisation des élèves

Effectifs : progression confirmée !

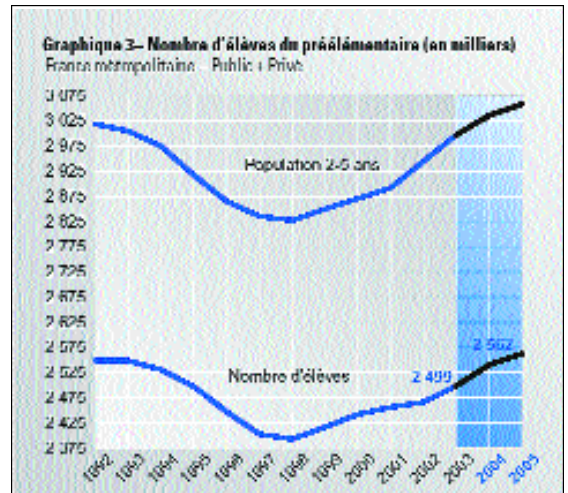
Le ministère vient de rendre public les prévisions nationales d'effectifs des élèves du premier degré pour les rentrées 2004 et 2005. La démographie explique pour l'essentiel les évolutions à venir. De 710 000 en 1994 à plus de 760 000 pour les années 2000 à 2003, le nombre de naissances va continuer sa progression. Les enfants de 6 à 10 ans seront plus nombreux à partir de 2004 et les « générations susceptibles d'être scolarisées dans le premier degré » plus nombreuses lors des deux prochaines rentrées. A l'école maternelle, l'augmentation des effectifs observée depuis 1999 devrait se poursuivre. Le nombre d'enfants de 2 à 5 ans scolarisés progresserait en deux ans de plus de 63 000 (41 600 en 2004 et 22 100 en 2005). Les taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans n'évoluant plus, « ceux-ci étant presque tous scolarisés, seul le taux de scolarisation des enfants de deux ans est susceptible de varier » précise le ministère dont les projections pour les deux années considérées affichent malgré tout de nouvelles baisses du taux de scolarisation des 2 ans (28,8 et 28,6% pour 2004 et 2005 alors qu'il était de 29,4 % en 2003).

Les effectifs scolarisés en élémentaire devraient eux aussi progresser « sensiblement » : + 19 800 en 2004 et + 36300 en 2005.

Le ministère annonce par ailleurs une stabilisation des retards scolaires. Les taux des enfants de 11 et 12 ans estimés respectivement à 19,4 % et 1 % en 2003 se maintiendraient. Idem pour les enfants « relevant des modalités particulières de scolarisation » (CLIN et CLIS...). Le taux de 1,3 % en 2003 des effectifs d'élèves resterait inchangé pour les deux années suivantes. Enfin la part des élèves accueillis dans le public connaît un « léger fléchissement » passant de 86,2 % ces dernières années à 86,1 % en 2003 et « évaluée » à 86 % en 2005. L'augmentation du nombre d'élèves serait de 51000 dans le public et 10400 dans le privé en 2004 et respectivement de 47500 et 10800 en 2005.



Source : Note d'informations du Ministère



129 syndicalistes tués en 2003

En 2003, 129 syndicalistes ont été tués dans le monde selon un rapport de la Confédération Internationale des Syndicats Libres. « La compétition croissante dans le monde s'accompagne de la détérioration des droits des travailleurs », souligne l'organisation estimant que la répression s'accroît contre les syndicalistes, même si le nombre de victimes ayant payé de leur vie leur militantisme syndical est en diminution par rap-



Manifestations au Venezuela



port à 2002 où l'on avait recensé 213 tués. Intimidations, arrestations, menaces de mort se multiplient et ne sont pas le fait des seuls employeurs. Plusieurs Etats sont notamment désignés par la CISL pour leur législation et leurs décisions antisyndicales. C'est le cas par exemple du Venezuela où 19 000 employés de la filiale pétrolière ont été licenciés pour avoir participé à la grève générale.

Parents d'élèves : chacun sa voix

Le Conseil Supérieur de l'Education du 17 mai a modifié l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, et a ainsi élargi le vote des parents d'élèves aux deux parents d'un même élève. Actuellement d'un seul suffrage par famille (parent chez lequel l'enfant réside habituellement, dans le cas de parents séparés ou divorcés), la situation devenait complexe pour les parents exerçant une autorité parentale conjointe, et/ou un droit de garde alterné. Ainsi, chaque parent devient donc électeur et éligible aux élections de représentants dans les conseils d'école. Cette modification prendra effet dès la rentrée 2004.

25 mai : une grève sur fond de budget 2005

Deuxième grève unitaire depuis le début de cette année scolaire ce 25 mai : pour l'école, la formation et la réussite de tous les élèves. « *Un mouvement qui se situe dans la continuité d'une mobilisation engagée en 2002* » dira Gérard Aschiéri pour la FSU. 20 à 25 % de grévistes dans les écoles. 30 % dans les collèges et lycées. 5000 manifestants à Paris, un millier à Toulouse et à Rennes ... La mobilisation a été « *modeste* », « *en demi-teinte* » ou encore « *médiocre* » selon les qualificatifs choisis par les organisateurs. Un résultat qui pour le moins n'est pas à la hauteur des enjeux et encore moins dans le contexte actuel. Un contexte marqué par la réalité des contraintes imposées à l'école par le budget 2004, contraintes qui promettent d'être aussi fortes au vu des annonces faites par le gouvernement dans le cadre de la préparation du budget 2005. Les raisons de la mobilisation demeurent ; les mêmes qui ont permis une grève plus réussie le 12 mars dernier. L'insuffisance des moyens en postes pour accueillir les 54000 élèves supplémentaires quand il est nécessaire de répondre, dans le même temps, aux besoins du remplacement, de la direction d'école, de l'AIS, de la formation continue... Et surtout des préoccupations premières : l'exigence de scolarisation des enfants de deux ans pour tous ceux dont les parents la demandent et celle du recrutement d'enseignants à hauteur des besoins de renouvellement du corps, d'un encadrement amélioré des élèves et des nécessités nouvelles du travail et de la concertation pour les équipes... plus de maîtres que de classes. Depuis, François Fillon a dû rappeler qu'il était favorable à l'instauration « *d'un plan pluriannuel en matière d'emplois* » qui tienne compte des « *effectifs des classes, des départs en retraite et des priorités de la politique éducative du gouvernement* ». Une politique qui n'a pas changé depuis deux ans et qu'il reste à infléchir...



Sécu : journée de mobilisation le 15 juin

Prenant connaissance des ultimes propositions du gouvernement sur l'assurance maladie, la FSU a indiqué que « même si elles contiennent quelques concessions, liées aux mobilisations du 5 juin, mais dont la portée précise reste à mesurer, ces propositions maintiennent une logique porteuse de régressions pour notre système d'assurance maladie solidaire. C'est un tout autre projet qui est nécessaire ».

C'est pourquoi, la FSU appelle à « poursuivre le travail d'explication et de mobilisation, en s'appuyant notamment sur les multiples initiatives unitaires qui se sont développées au plan local.

Elle prend acte de la proposition de la CGT de faire du 15 juin une nouvelle journée de mobilisation sous des formes diversifiées. Elle invite ses sections départementales à prendre tous les contacts pour construire des mobilisations unitaires les plus larges possible, prenant en compte toutes les possibilités pour cette journée.

La FSU considère qu'il est toujours indispensable de construire un mouvement interprofessionnel d'ampleur nationale et se tient disponible pour toute initiative unitaire en ce sens ».

Le Louvre veut supprimer la gratuité pour les enseignants

A l'aide de la carte professionnelle, les enseignants peuvent accéder gratuitement aux musées nationaux. Or, le Louvre vient de prendre ses dispositions pour supprimer cette mesure, la substituant à une gratuité « *sous condition d'accompagner une classe une fois dans l'année au musée* ». Le SNUipp et

la FSU ont réagi aussitôt auprès de François Fillon pour que cette décision soit abandonnée et qu'elle ne s'étende pas à d'autres musées nationaux. Ils rappellent également le rôle des musées dans l'exercice du métier et le nécessaire partenariat à faciliter entre l'éducation et les musées.



Longues carrières : des propositions à revoir

Le 7 juin dernier, les organisations syndicales participant au ministère de la Fonction publique à une réunion sur la mise en place d'un dispositif concernant les longues carrières dans la fonction publique (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CGG), ont décidé de quitter la table des négociations, refusant de discuter sur la base des propositions formulées par le gouvernement. Il s'agissait de la première rencontre visant à transposer dans la fonction publique le dispositif permettant aux salariés ayant commencé à travailler jeunes de partir avant 60 ans avec une pension à taux plein dès lors qu'ils ont suffisamment cotisé.

Selon un rapport de l'INSEE environ 30 000 fonctionnaires pourraient être concernés en 2004, dont 2200 dans le

premier degré de l'Éducation nationale. Le nombre d'agents potentiellement éligibles diminuerait progressivement au fur et à mesure que partiront à la retraite ceux qui ont commencé à travailler avant l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire. Le projet présenté par le ministère exclut la plupart des possibles bénéficiaires en fixant à 42 ans tous régimes confondus dont 37,5 années de services validées dans la fonction publique, les conditions d'accès au système. Dans un communiqué commun, « *Les organisations syndicales exigent que le gouvernement soumette des propositions permettant aux personnels de la fonction publique qui ont commencé à travailler jeunes de bénéficier de mesures de départ anticipé.* »

Emploi des handicapés : premiers effets du protocole

A l'occasion de la réunion du comité de suivi du protocole sur l'emploi de travailleurs handicapés dans la fonction publique signé en octobre 2001, qui s'est tenu le 13 mai dernier, le ministère de la fonction publique a présenté un bilan des mesures prises par plusieurs ministères. Dans l'ensemble les retards accumulés commencent à être rattrapés, mais le ministère de l'Éducation nationale est cependant toujours le dernier de la classe. Il prend mal en compte, dans le premier degré comme dans le second degré, la situation des enseignants qui deviennent inaptes à la poursuite de leur activité professionnelle. C'est par ailleurs dans l'enseignement du premier degré que les retards en matière de recrutement direct, par voie contractuelle, de personnes handicapées sont les plus importants. Le ministère semble en avoir pris conscience et s'est engagé à traiter de manière prioritaire la question du recrutement de handicapés dans les écoles. La FSU a toutefois le sentiment que ce protocole qu'elle a acté commence à avoir des effets positifs qu'il convient de confirmer et d'amplifier.

Handicap : un manifeste pour l'intégration

Neuf associations et organisations syndicales représentatives des parents d'élèves et des personnels de l'Éducation nationale (Apajh, Fcpe, Peep, FSU, SNUipp, Snes, Sgen-Cfdt, Unsa-éducation et Se-uns), ont signé lundi 7 juin un manifeste « *pour le droit à l'école des enfants et des jeunes en situation de handicap* ». Les signataires réaffirment « *le droit à l'école pour tous, clé essentielle d'accès aux savoirs, à l'autonomie, à la citoyenneté, à une vie sociale et professionnelle harmonieuse* ». « *Pour nous, tout enfant, tout adolescent, quelle que soit sa situation physique, sensorielle, mentale, psychologique est éduicable avec toutes les implications que ce postulat induit* », écrivent-ils.

Pour eux, « *l'heure n'est plus à l'interrogation sur le droit à la scolarisation. Elle est à la mise en place de tous les moyens pour faire de ce droit une réalité tangible pour tous dans notre pays.* »

Les signataires expriment un certain nombre d'exigences relatives à la formation des personnels, à l'élaboration de projets éducatifs individuels portés par des équipes chargées de les faire vivre. Ils proposent de mettre en œuvre des modalités concrètes pour permettre l'inscription de ces enfants. Ils préconisent aussi le recrutement d'auxiliaires de vie scolaire, la pérennité du dispositif AVS et la professionnalisation des existants.

Pour se procurer le manifeste, consulter le site Internet du SNUipp : www.snuipp.fr

Le SNUipp a tenu son VI^e congrès « pour l'école, pour les élèves, pour le métier »

Seignosse n'est pas l'endroit le plus désagréable du monde. Au bord de l'Atlantique, dans le département des Landes, la station balnéaire est assez isolée et assez calme au mois de juin pour offrir le cadre idéal à un congrès. C'est là que les 374 délégués ont tenu le VI^e congrès du SNUipp du 1^{er} au 4 juin. Durant quatre jours, hors des écoles et de l'activité syndicale quotidienne, les syndicalistes ont travaillé ensemble pour la réussite de tous les élèves et la transformation de l'école et du métier. On le sait, le fonctionnement du syndicat est fait d'analyses, individuelles et collectives, de témoignages sur la réalité parfois fort différenciée des départements qui permettent d'être en prise avec la réalité. Mais aussi de recherches de synthèses entre les différentes expressions et orientations, débouchant sur les mandats du syndicat pour les années à venir. L'évolution du métier, et ce qu'en pensent les enseignants étaient à la une de ce congrès, avec la réalisation d'un sondage CSA/SNUipp sur les jeunes enseignants et leur relation au métier (voir pages 14 et 15). Les questionnements des congressistes se sont portés sur de nombreux sujets, des pratiques syndicales aux moyens et fonctionnement de l'école, des sujets d'actualité sociale malheureusement nombreux, comme le débat sur la réforme de la sécurité sociale, aux luttes passées comme celles du printemps dernier sur les retraites.

A l'issue de ce congrès une nouvelle direction a été élue. Parmi les vingt membres du secrétariat national, neuf ont annoncé leur départ. Parmi eux, la secrétaire générale du syndicat, Nicole Geneix et le secrétaire général adjoint, Laurent Zappi. Au sein du nouveau secrétariat il y a six co-secrétaires généraux Bernadette Groison, Eliane Lancette, Gilles Moindrot, Pascale Pizzato, Guy Pourchet, Sophie Zafari. Gilles Moindrot est porte-parole du SNUipp. Pour rendre compte plus amplement de ce congrès, un numéro spécial de fenêtres sur cours sera envoyé aux syndiqués comprenant l'ensemble des textes adoptés par ce congrès.



SEGPA : le SNUipp reçu au ministère

L'inquiétude des personnels sur l'avenir des structures SEGPA et EREA a pu être exprimée par le SNUipp, le 18 mai dernier, lors d'une audience au ministère de l'Éducation nationale. Le manque de lisibilité de la politique gouvernementale et surtout le silence ministériel concernant les adolescents en grandes difficultés scolaires ont été pointés. A la question des disparités territoriales sur les moyens accordés, le ministère a reconnu la nécessité d'un outil rendant compte de la réalité dans les départements et académies. Le problème des 18 heures de service hebdomadaire et de l'égalité de traitement avec les ensei-

gnants du second degré n'a trouvé comme réponse que celle des contraintes budgétaires de Bercy. Concernant les départs en formation CAPA-SH, malgré une certaine satisfaction de les constater en hausse pour l'année prochaine, le SNUipp a rappelé que les besoins existants ne seraient pour autant pas tous couverts et de plus, le seront de façons inégales sur le territoire. Globalement donc, le ministère s'est déclaré préoccupé par le dossier mais, bien que les inquiétudes avancées aient été entendues par des oreilles attentives, aucune réponse ferme ni surtout aucun engagement n'ont été formulés.



Sécu : vous avez dit réforme ?

La « réforme » de l'assurance maladie proposée par le gouvernement ne répond qu'à la logique comptable sans aborder les problèmes de fonds auxquels est confronté le système. Nouvelle journée de mobilisation le 15 juin.

Dossier réalisé par
Laurence Chartier
Céline Lallemand
Pierre Magnetto
Christelle Mauss
Gilles Sarrotte

Dans ses ultimes propositions avant de soumettre son projet de « réforme » à la Caisse nationale d'assurance maladie, Philippe Douste-Blazy a annoncé que les femmes enceintes, les enfants de moins de 16 ans, les bénéficiaires de la CMU ne déboursent pas « 1 euro » lors de leurs visites chez le médecin. Et, pour lisser l'effet de seuil du plafond de ressources nécessaire à l'obtention de la CMU, une aide de 150 euros sera attribuée à celles et ceux dont les revenus sont légèrement supérieurs à ce plafond afin qu'ils puissent se payer une complémentaire ; une mesure qui concernerait plus de 2 millions de personnes.

Au nom de la FSU, Gérard Aschiéri a estimé que ces « quelques concessions sont liées à la mobilisation du 5 juin, mais que pour autant le projet maintient une logique porteuse de régression pour notre système d'assurance maladie ». D'où l'appel de la FSU à participer localement à une nouvelle journée de mobilisation le 15 juin (lire page 12). Le lendemain le projet sera présenté en conseil des ministres et une session extraordinaire du Parlement est prévue en juillet. Pour dépenser moins et encaisser plus, le ministre de la santé propose un train de mesures financières reposant essentiellement sur les assurés sociaux (lire page 10). Au passage, sous le prétexte de « responsabiliser le patient », il enfonce un coin dans le principe de solidarité qui depuis la création de la sécurité sociale en 1945 permet à chacun de « cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins ». En exigeant

par exemple le paiement du 1 euro (lire page 11) lors des consultations médicales, ou en permettant aux médecins spécialistes de libérer complètement leurs tarifs dès lors qu'un patient viendrait les voir sans être passé par un généraliste, il va à la fois dans le sens d'une médecine à deux vitesses, et d'un transfert d'une part non négligeable de la dépense de l'assurance maladie vers l'assuré. S'il y a « réforme », elle est sans doute là, dans ce premier pas vers une individualisation des dépenses dont on ne sait jusqu'où il peut mener.

Car pour le reste, c'est-à-dire les fameux 15 milliards d'euros de déficit du système, les mesures annoncées s'apparentent davantage à un nouveau bouchage « du trou de la sécu ». Ce dernier avait justifié la création de la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) en 1996 et, en raison du prolongement du dispositif CRDS qui devait expirer en 2014, une partie du poids de la créance repose désormais sur les générations futures (lire Fsc n°254 et n°256). Une mesure d'autant plus contestable que selon

plusieurs économistes (dont Thomas Piketty, de l'Ecole des hautes études de sciences sociales selon qui au moins 5 milliards d'euros de recettes nouvelles sont loin d'être assurés), les chiffres avancés par le ministère ne sont pas totalement fiables. Autrement dit, sur le long terme la « réforme » ne résout rien si ce n'est le traitement immédiat de la dette. Or, toutes les études prospectives réalisées ces dernières années montrent que la dépense liée à la consom-

La réforme va à la fois dans le sens d'une médecine à deux vitesses, et d'un transfert d'une part non négligeable de la dépense de l'assurance maladie vers l'assuré.



Après le 5 juin, le 15 nouvelle journée de mobilisation contre le projet de réforme de l'assurance maladie

mation de biens médicaux et de soins va continuer à progresser en raison notamment de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'accroissement du coût des techniques médicales. Des mesures sont prévues pour tenter d'aller vers une plus grande rationalisation des dépenses : le dossier médical partagé, la tarification à l'activité dans les hôpitaux par exemple. Mais outre qu'elles risquent de se traduire par une détérioration de l'offre de soins, leur mise en œuvre paraît parfois difficile.

Au contraire, une réforme digne de ce nom devrait poursuivre principalement trois objectifs : améliorer le système de santé en particulier par la prévention, refonder la solidarité, assurer en le renouvelant le financement du système sur le long terme. Ces objectifs ne sauraient être atteints sans que les premiers intéressés, les usagers qui bénéficient du système, les salariés qui supportent 88 % de la CSG et 35 % des cotisations salariales, ne participent à la définition de la politique de santé publique. C'est la meilleure garantie de voir une réforme

prendre en compte tous les besoins en matière de santé. Cela pose la question d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle gestion de l'assurance maladie. En choisissant de ne traiter que le seul pro-

blème de la dette et de s'en tenir pour l'essentiel à des mesures comptables, le gouvernement ne répond pas aux attentes des assurés.

Financer et renforcer la solidarité

Une société fondée sur les solidarités et la justice sociale, garantir l'accès de tous à la santé et à une protection sociale de haut niveau ; ces objectifs guident les pistes de réflexion et les propositions de la FSU ⁽¹⁾. Allongement de l'espérance de vie, évolution des techniques de soins ; d'autres recettes sont nécessaires pour financer ces besoins nouveaux . Au delà des nécessaires relance de la croissance et augmentation de la masse salariale (le financement de l'assurance maladie est d'abord assuré par les cotisations), plusieurs solutions possibles pour taxer les entreprises : revenir sur les exonérations de cotisations sociales en les faisant porter sur l'ensemble de la valeur ajoutée, taux de cotisation variable selon la politique de création d'emplois menée, prélèvement sur les revenus financiers...

La FSU propose aussi d'améliorer le système de santé permettant aussi des économies à terme : en développant la prévention et en renouvelant la médecine du travail, en réorganisant le système de soins, en prenant en compte le vieillissement de la société. Enfin, permettre aux citoyens, aux usagers et malades d'influer sur les choix faits en matière de santé publique passe par « une nouvelle démocratie sanitaire ».

(1) " Politiques de santé : refonder la solidarité " éditions Sylepse, collection comprendre et agir.



Petites recettes pour dépenser moins

Recettes et dépenses, c'est sur cette logique comptable qu'est bâtie ladite réforme. Des mesures pour boucher le trou de la Sécu à l'efficacité très contestable...

Accroître les recettes et faire des « économies sur les dépenses ». Pour ceux qui ne l'auraient pas entendu ainsi, la réforme de l'assurance maladie présentée par le gouvernement se préoccupe d'abord de la dette ou du « trou ». Ce fameux déficit qui devrait flirter pour cette année 2004 autour des 13 milliards d'euros. Et si l'on en croit les prévisions, les déficits annuels, d'ici à 2007, devraient se situer entre 12 et 15 milliards par an. Le déficit cumulé s'élève aujourd'hui à 32 milliards. Evidemment en fixant les projecteurs sur cette seule question, par ailleurs non négligeable, la réforme annoncée risque de ne pas prendre en compte toutes les données du problème. Par miracle l'ensemble des mesures dites de « redressement financier » présentées par le Ministre de la santé permettraient de réaliser entre 15 et 16 milliards d'euros d'économies. A l'examen, l'ensemble du dispositif a déjà fait l'objet de critiques : approximations, « chiffres fantaisistes » ! Les décisions prises ne mèneront pas aux économies annoncées en année pleine.

Côté recettes, le remboursement par l'état d'une partie de ses dettes à la sécu, l'augmentation de la consultation d'un euro, la mise à contribution des entreprises, celle des revenus financiers, la hausse de la CSG pour les retraités imposables, l'élargissement de l'assiette de la CSG pour les actifs rapporteront entre 4 et 5 milliards d'euros par an. Quant aux mesures destinées à réaliser les 10 milliards d'économie annoncés non seulement leur portée reste contestable mais de plus leur effet sera reporté dans le temps pour la plupart d'entre elles. La mise en place du dossier médical partagé et informatisé dans deux ans ne permettrait de réaliser les 6,5 à 7 milliards d'euros annoncés qu'à l'horizon 2007. 1,5 milliard est attendu d'une nouvelle poli-

tique d'achat des hôpitaux, hypothèse vivement critiquée par le milieu hospitalier. Confié à la haute autorité qui participera au pilotage de l'assurance maladie, le remboursement de certains médicaments engendrera des économies qui, elles aussi, seront retardées. Quelles seront les incidences des contreparties exigées par les entreprises pharmaceutiques concernant la réduction de la durée des brevets pour permettre l'arrivée plus rapide des médicaments génériques moins coûteux ? Quant aux économies espérées par le changement de comportement des patients qui devront consulter d'abord un généraliste avant de se rendre chez un spécialiste, elles sont bien aléatoires.

En centrant ses mesures sur le plan fiscal et financier sans examiner (voir tiroir page



9) de nouvelles sources de financement, la réforme gouvernementale évite nombre de questions qui ont des implications à la fois en terme de santé publique et en termes financiers : allongement de la durée de vie, traitement des maladies lourdes, évolution des techniques de soins, prévention et éducation à la santé... mais aussi le chômage et le manque à gagner en terme de recettes.

Les mesures

Concernant les patients :

- Forfait d'un euro par acte médical (600 millions d'euros). Il coûtera plus cher aux malades. Non pris en charge par l'assurance complémentaire.
- Elargissement de l'assiette de la CSG pour les actifs (1 milliard d'euros). Elle sera calculée sur 97 % du salaire des actifs au lieu de 95 %.
- Hausse de la CSG pour les retraités imposables (560 millions d'euros) : le taux passera de 6,2 % à 6,6 % pour les 4,5 millions de personnes concernées.
- Augmentation du forfait hospitalier (300 millions d'euros) : plus 3 euros à ajouter aux 13 demandés depuis le 1er janvier.
- Augmentation de la consultation d'un spécialiste pour le patient si elle n'est pas précédée de celle du « médecin traitant ». Non arrêtée.

Autres mesures

- Hausse de la CSG sur les revenus financiers (630 millions d'euros) : plus 0,7 % sur les placements et les revenus financiers. Concerne les épargnants.
- Développement des médicaments génériques (700 millions d'euros par an d'ici à 2007) : 30 % moins chers que les marques.
- Rationalisation des achats des hôpitaux (500 millions par an d'ici à 2007)
- Participation des entreprises : le taux va passer de 0,13 à 0,16 % de leur chiffre d'affaires.
- Les médecins prescrivant trop d'arrêts maladie pourront faire l'objet de sanctions financières.

Responsabilisation : toujours les mêmes !

Sous couvert d'efforts collectifs, les assurés sociaux voient les prélèvements augmenter (CSGRDS, mutuelles, remboursements de médicaments) tandis que la couverture des soins diminue

Les assurés fortement sollicités : après les mesures de déremboursement de plus de 400 médicaments, et le développement des génériques, le gouvernement continue sa politique de réduction des dépenses pharmaceutiques. Le « choix » est donc laissé à l'assuré entre le générique ou la molécule originelle indiquée sur l'ordonnance (remboursement de cette dernière sur le tarif du générique).

L'annonce d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés qualifiée de « minime » par le ministre est fixée à 1 euro non remboursable par acte médical (sauf femmes enceintes, enfants de moins de 16 ans et bénéficiaires de la CMU). Ce seuil pourra être amené à augmenter dans les prochaines années sur la simple initiative de l'assurance maladie. Cela a déjà été le cas pour le forfait hospitalier (pour la compensation des frais d'hébergement) qui, à son instauration en 1980 était de 3 euros, est passé à 13 euros au 1er janvier 2004 et atteindrait 16 euros en 2007. La reproduction d'un tel processus pour le « 1 euro » est à craindre.

Le ministre de la santé compte renforcer les moyens de contrôle des arrêts maladie. Les patients hors délais pour l'envoi de l'arrêt (48 h) seraient sanctionnés, et ceux qui abusent des arrêts pourraient être amenés à rembourser leurs indemnités. Les médecins sont également menacés d'amendes, voire de déconventionnement en cas d'abus. Les contrôles des arrêts maladie seront accrus, même pour ceux de courte durée. Certes, ce poste de dépenses a augmenté ces dernières années, mais il a ses raisons : hausse des accidents du travail, arrêts de travail plus longs et plus fréquents notamment pour les salariés les plus

âgés...

L'idée du médecin référent (déjà envisagée lors du plan Juppé), est réactivée. En 1995, cette mesure n'avait pas vu le jour, les médecins ne bénéficiant pas de contreparties. Or, dans le plan en cours, les patients devront transiter par un généraliste avant de se rendre

assurances qui pourraient demander un droit de regard sur le dossier avant la signature d'un contrat). Dans le même état d'esprit, la carte vitale intégrera une photo de l'assuré, « pour éviter les fraudes », que le patient présentera conjointement avec sa carte d'identité. D'ici 2 ans, le ministère veut aboutir à une carte d'identité de santé. Hélas, ce projet n'est fondé que sur des données comptables pour limiter le nombre d'actes médicaux, et pas du tout dans une perspective d'amélioration des soins pour les patients.

La répartition géographique inégale des soins sur le territoire fait l'objet de mesures contraignantes pour les médecins, le ministre annonçant même l'éventualité d'obliger de jeunes médecins à s'installer dans des régions désertées par les professionnels de santé. Certes, l'offre de soins par département varie de 1 à 4 entre les moins dotés et Paris, mais des primes à l'installation ou une augmentation du numerus clausus en médecine seraient plus appropriés pour attirer des médecins dans les zones rurales ou sensibles.



chez un spécialiste, et à défaut de recommandation pour le patient, les spécialistes pourront appliquer des honoraires libres malgré leur conventionnement. De quoi creuser les inégalités entre ceux qui pourront s'offrir des soins non remboursés et les autres.

Le dossier médical partagé est annoncé pour éviter des répétitions d'actes médicaux et informer les médecins des antécédents des patients. Admissible sur le principe, cette mesure d'informatisation des données médicales peut entraîner des risques si la confidentialité n'est pas respectée et si d'autres personnels que les médecins y ont accès (notamment les

Le plan « hôpital 2007 » (voir fsc 254) est toujours maintenu. Philippe Douste Blasy s'engage sur une annulation de la dette des hôpitaux au cas par cas, conditionnée par un retour à l'équilibre, et nécessitant une tarification à l'activité et une réorganisation interne des établissements. Il veut également rationaliser les achats des hôpitaux (le prix d'achat d'un médicament est variable d'un hôpital à l'autre). Une meilleure articulation entre la médecine de ville et l'hôpital éviterait par exemple les frais d'analyses médicales nécessaires lors d'une hospitalisation (d'où le dossier médical partagé).



5 et 15 juin : jouer les cartes vitales

Suite aux dernières manifestations, une nouvelle journée de mobilisation pour défendre l'assurance maladie est prévue le 15 juin.

Défendre « le plus grand des acquis sociaux » et faire fléchir le gouvernement sur son projet de réforme de l'assurance maladie, telles étaient les préoccupations des manifestants du samedi 5 juin. 118 cortèges ont défilé ce jour-là dans toute la France à l'appel de l'ensemble des syndicats de salariés (CGT, FSU, UNSA, G10, FO, CFTC, CFE-CGC, CFDT) mais aussi de syndicats hospitaliers, d'associations d'usagers et de certaines mutuelles. Au son de « *La sécu, elle est à nous, on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder!* », un peu plus de 200 000 personnes sont descendues dans la rue le 5 juin pour protester contre des mesures gouvernementales jugées inéquitables. Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, en tête de la manifestation parisienne, précisait alors les raisons de cette mobilisation en déclarant « être là pour un tout autre projet car la logique du gouvernement s'inspire de la maîtrise comptable ». Derrière une banderole unitaire portant l'inscription « Ensemble pour l'avenir de l'assurance maladie », 50 000 personnes ont défilé dans la capitale. Marseille a aussi rassemblé bon nombre de manifestants (30 000) et certains d'entre eux portaient des lettres géantes permettant de découvrir la phrase : « *la sécu c'est vital, mon emploi aussi* ». A Toulouse, 10 000 personnes demandaient à « *cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins* ». En tête du défilé lyonnais et des 3000 manifestants rassemblés, un calicot se revendiquait « *pour le droit à la santé pour tous, pour une assurance maladie solidaire* ».

Le temps est aujourd'hui compté concernant le calendrier du projet de réforme gouvernemental sur l'assurance maladie.

Se tenant, avant les manifestations du 5 juin, le congrès national du SNUipp avait envisagé comme suite de l'action une manifestation nationale unitaire ou la construction d'une grève interprofessionnelle. La situation ne le permet pas aujourd'hui.



Suite aux manifestations du 5 juin, une nouvelle journée d'action aura lieu le 15 juin, à la veille de l'examen de l'avant projet de loi en Conseil des ministres. La FSU participera à cette journée proposée par la CGT estimant que les nouvelles propositions ministérielles « *maintiennent une logique porteuse de régressions pour notre système d'assurance maladie solidaire* ». La FSU appelle donc « *à poursuivre le 15 juin prochain le travail d'explication et de mobilisation, en s'appuyant sur les multiples initiatives unitaires développées au plan local* ». Cette journée se déclinera différemment selon les situations et circonstances de mobilisations locales. La FSU considère « *qu'il est tou-*

jours indispensable de construire un mouvement interprofessionnel d'ampleur nationale et se tient disponible pour toute initiative unitaire en ce sens ».

Après le Conseil des ministres du 16 juin commencera la discussion parlementaire. Il faudra continuer à affirmer l'opposition au projet Douste Blazy comme l'existence de propositions alternatives pour faire vivre un système de santé solidaire.

« La prévention mise en avant, mais rien n'est fait »

Lionel Doré est Secrétaire général du Syndicat national professionnel des médecins du travail.

Le ministère estime à 1 milliard d'euros les économies pouvant découler du renforcement des contrôles des arrêts maladie. Qu'en pensez-vous ?

S'il est vrai qu'il y a quelques abus de la part de salariés ou de médecins traitants complaisants par rapport aux arrêts maladie, cela ne doit pas devenir l'arbre qui cache la forêt. Au niveau de la médecine du travail, nous observons une augmentation de la pénibilité physique et psychique du travail, une augmentation de la problématique des travailleurs vieillissants qui, à un moment donné n'en peuvent plus. Dans nos cabinets nous constatons que face à la fatigue des salariés la seule solution bien souvent c'est l'arrêt maladie, surtout quand leur état est lié à des conditions de travail pathogènes, voire délétères au sens psychique du terme. L'arrêt de travail me semble une bonne solution, surtout chez les salariés les plus âgés, c'est la soupape de sécurité leur permettant de tenir. En conséquence, il ne faut pas leur faire porter le chapeau, en abordant le problème des comptes de l'assurance maladie par la problématique des arrêts de travail.

Nous observons cela en tant que médecins du travail, et nous regrettons que le ministre de la santé, ne nous ait pas consultés sur cette question. Il se place dans une situation de sous-estimation, de sous-évaluation, de la pathologie en relation avec le travail. Le ministère de la santé ne connaît pas la médecine du travail.

Selon vous, un grand nombre de cas aurait des origines professionnelles sans pour autant être reconnus en tant que tels. Qu'en est-il ?

Selon les épidémiologistes, notamment ceux de l'Institut national de veille sanitaire, le nombre de cancers professionnels est largement sous-évalué. On en compterait au moins 1000. Mais la sous-évaluation ne concerne pas que les cancers, c'est l'en-



**Entretien avec
Lionel Doré**

S'il y a quelques abus de la part de quelques salariés ou de médecins traitants complaisants au niveau des arrêts maladie cela ne doit pas devenir l'arbre qui cache la forêt.

semble de la pathologie professionnelle qui est touchée comme en attestent un certain nombre de rapports, y compris de la cour des comptes. Nous pensons qu'en prenant ce dossier par le petit bout de la lorgnette, le gouvernement ne prend pas en compte la mesure de la pathologie professionnelle normalement prise en charge par l'ACMP et qui, de ce fait, est supportée par le régime général d'assurance maladie. Le ministre de la santé et le gouvernement devraient, dans une bonne vision de l'ensemble, voir qu'il y a là un transfert financier qui se fait au détriment de l'assurance maladie. Quand on en est à prôner la rigueur budgétaire, il faut aller aux

vraies questions.

Vous estimez que certaines catégories de salariés sont plus exposées que d'autres aux arrêts maladies. Que voulez-vous dire ?

D'une part il y a les travailleurs précaires, souvent jeunes, qui paient un lourd tribut à la pathologie professionnelle. Trimballés d'un emploi à l'autre, ils sont moins formés à la sécurité, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. On le voit dans toutes les statistiques. En même temps, ils ont la crainte de perdre leur emploi, du coup ils acceptent n'importe quoi ... Ce sont les premiers concernés par cette pénibilité du travail. Ils tiennent parce qu'ils sont jeunes, mais on observe l'impact du travail sur leur santé.

D'autre part, il y a les travailleurs vieillissants. Leur capacité d'adaptation aux évolutions des nouvelles formes d'organisation du travail et aux nouvelles pathologies qui en résultent s'amointrit du simple fait de leur physiologie. Auparavant ont avait tendance à les laisser terminer leur carrière sur des postes plus légers parce qu'ils sont plus vulnérables aux pathologies, alors qu'aujourd'hui ils sont le plus souvent logés à la même enseigne que les autres. Ce sont là deux catégories de travailleurs particulièrement exposées.

Que pensez-vous de la place faite à la prévention dans le projet de réforme ?

Les discours politiques mettent la prévention en avant, mais en réalité rien n'est fait. Ce sont des phrases creuses, sans véritable moyen derrière. La volonté politique de mener des actions préventives est affichée mais si on voulait la mettre en œuvre, la réforme de la santé au travail prendrait une tout autre tournure. Nous l'observons constamment, le discours n'est pas suivi d'effets pratiques.

Les débutants et leur métier : on enquête

Afin de mieux connaître la réalité des classes le SNUipp a commandé à l'institut de sondage CSA une enquête sur « les professeurs des écoles débutants et leur regard sur le métier ». Les résultats rendus publics le 1 juin dernier à l'occasion de l'ouverture du 6 congrès du SNUipp marquent quelques évolutions depuis janvier 2001 date du dernier sondage réalisé sur ce thème

Dans votre vie quotidienne d'enseignant, quelles sont les choses qui vous satisfont le plus ?

1

	Prof. des écoles débutants Mai 2004 (en %)	Prof. des écoles débutants Janv 2001 (en %)
• La réussite de vos élèves	66	62
• Les relations avec les élèves	62	63
• Le fait de transmettre des connaissances	49	47
• L'autonomie pédagogique	37	(2)
• Les vacances, la sécurité de l'emploi ⁽¹⁾	19	20
• Les relations avec vos collègues	19	15
• Le fait d'être seul responsable de votre classe	18	14
• Les possibilités d'avancement, de carrière	2	1
• Autre chose	1	1
• Ne se prononcent pas	-	3
Total	(3)	(3)

(1) En janvier 2001 et 1999, l'item était formulé de la manière suivante : « les avantages (vacances, sécurité de l'emploi) ».

(2) Item non posé

(3) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

En ce qui concerne les conditions d'enseignement, sur quoi fait-il mettre l'accent en priorité dans les années qui viennent ?

4

	Prof. des écoles débutants Mai 2004 (en %)	Prof. des écoles débutants Janv 2001 (en %)
• Baisse le nombre d'élèves par classe	70	67
• Assurer un suivi individualisé des élèves en difficulté	59	48
• Doter les écoles de plus de maîtres que de classes	56	50
• Favoriser le travail en équipe des enseignants	38	46
• Développer le travail en petits groupes d'élèves	36	43
• Innover sur le plan pédagogique	12	12
• Baisser le temps d'enseignement des maîtres	7	10
• Ne se prononcent pas	-	1
Total	(3)	(3)

(1) Sondage SOFRES réalisé en janvier 2001.

(3) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

Selon vous, quels sont les facteurs qui expliquent le mieux l'échec scolaire à l'école primaire ?

3

	Prof. des écoles débutants Mai 2004 (en %)	Prof. des écoles débutants Janv 2001 (en %)
• Les effectifs trop importants par classes	69	64
• La situation sociale des familles	60	57
• L'écart entre les références culturelles des enfants et celles de l'école	50	47
• Le manque de disponibilité des parents	38	47
• L'inadaptation des pratiques pédagogiques	15	20
• Les programmes trop chargés	14	9
• L'influence de la TV	12	5
• L'inadaptation des contenus scolaires	10	12
• Ne se prononcent pas	-	2
Total	(3)	(3)

(1) Sondage SOFRES réalisé en janvier 2001.

(3) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

C'est enfant ou adolescent que presque un professeur des écoles sur deux a souhaité épouser le métier. L'enquête du CSA révèle une « forte attirance ou vocation » pour 71 % des jeunes, ce chiffre augmentant de 5 points depuis 2001. Une fois entrés dans la profession, les

jeunes recrutés s'estiment à 77 % satisfaits de leurs débuts, soit 3 points de plus qu'en 2001. C'est essentiellement autour de l'élève et de sa réussite qu'ils trouvent des motifs de satisfaction et non sur des éléments de confort corporatiste. (Tableau n°1) Peu de points positifs sur la formation

Quels sont les problèmes les plus importants auxquels vous êtes confronté dans votre vie professionnelle quotidienne ?

2

	Prof. des écoles débutants Mai 2004 (en %)	Prof. des écoles débutants Janv 2001 (en %)
• Les différences de niveaux au sein de votre classe	66	51
• L'échec persistant de certains élèves	64	-
• Le temps que prend le travail de préparation	49	50
• La difficulté d'enseigner certaines disciplines	35	40
• Les comportements violents	26	33
• Le manque de concertation avec les collègues (2)	25	24
• Les relations avec les parents	17	13
• La difficulté de communiquer avec certains élèves	16	20
• L'effort intellectuel à fournir tous les jours	6	7
• Ne se prononcent pas	-	4
Total	(3)	(3)

(1) Sondage SOFRES réalisé en janvier 2001.

(2) Item non posé

(3) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

quand 76 % des débutants se disent mécontents (contre 73 % en 2001), soulignant à 44 % que c'est la connaissance de la réalité d'une classe qui leur a manqué. 85 % de l'échantillon, soit 7 points de plus qu'en 2001, reconnaît que l'IUFM leur a apporté surtout une réflexion globale sur l'école et 8 % seulement des outils directement utilisables en classe.

Au niveau des difficultés rencontrées sur le terrain, l'hétérogénéité au sein des classes arrive en première ligne pour 66 % des sondés. Le problème de « l'échec persistant de certains élèves » est cité en second lieu pour 64 % des personnes interrogées. (Tableau n°2)

L'origine de l'échec scolaire réside, pour 69% des débutants, principalement dans le fait que les effectifs des classes sont trop importants. Au-delà de cette cause endogène, les autres raisons également citées renvoient à des facteurs extérieurs à l'école, au cœur de la société et des familles. (Tableau n°3)

Pour agir contre cet échec scolaire, 39 % des professeurs des écoles débutants sont d'accord avec l'idée de valoriser les apprentissages fondamentaux, contre 16 % en 2001.

Quant à l'amélioration des conditions d'enseignement, la préoccupation des effectifs apparaît de façon évidente pour 70 % des personnes interrogées. Une demande de suivi individualisé des élèves en difficulté vient ensuite (59 %), suivie de celle de plus de maîtres que de classes (56 %). (Tableau n°4)

La transformation de l'école est citée comme une condition impérative pour permettre la réussite de tous. 62 % des débutants, soit 8 points de plus qu'en 2001, pensent que celle-ci ne peut être atteinte. Afin de réaliser cet objectif, 85 % pensent que l'école doit être transformée.

Dans ce cadre là, 77 % des sondés pensent aussi qu'il est du rôle d'un syndicat enseignant d'être un acteur des débats éducatifs et pédagogiques au sein de l'école.

Laur ence Char tier

« La relation aux enfants pallie la crise sociale »

Quelles sont les grandes surprises de ce sondage ?

Une contradiction. Les jeunes professeurs des écoles nous disent d'une part qu'ils sont satisfaits de leur métier au quotidien, et qu'ils ne referaient pas un autre choix. Mais d'autre part, ils estiment globalement que les moyens ne sont pas suffisants pour permettre à l'école de promouvoir la réussite pour tous.

Ils pensent (à tort) aussi que la Société porte un regard excessivement dévalorisé à leur égard. Rappelons que les enseignants ont toujours été soutenus par les Français lors des mouvements sociaux. Les jeunes professeurs des écoles vivent donc sous tension. Ils trouvent, dans la relation aux enfants et leur réussite individuelle, matière à satisfaction, mais ont le sentiment que l'environnement et le jugement de la société ne sont pas suffisamment à la hauteur de ce qu'ils font. De plus, pour eux, en termes matériels, l'école est à la peine, notamment sur la question du nombre d'élèves par classe. Donc il y a à la fois une satisfaction à l'égard du quotidien et, une forme d'auto-dévalorisation due tout autant à la perception qu'ils ont de la façon dont on les considère, qu'à la réalité des moyens donnés par l'institution scolaire pour la réussite pour tous.

Quels sont les chiffres à retenir selon vous ?

87 % des professeurs des écoles débutants reconnaissent " être satisfaits par rapport à ce qu'ils attendaient du métier ". Mais 78% d'entre eux pensent " exercer un métier plutôt dévalorisé aux yeux de la société actuelle ". Par ailleurs, 76 % sont mécontents de la formation qu'ils ont reçue. Ils se sentent en effet un peu désarçonnés, en tant que débutants, dans la mesure où l'IUFM ne les a pas véritablement préparés à la réalité pédagogique du rapport à l'enfant et aux difficultés socio-culturelles dans les quartiers populaires..

Quelles sont les évolutions les plus marquantes depuis le précédent sondage de 2001 ?

Elles portent d'abord sur les contenus pédagogiques, on revient plus sur des apprentissages fondamentaux. Tout se passe comme si, face à la difficulté de l'institution scolaire à

résoudre les inégalités sociales dans l'accès au savoir, les enseignants avaient de plus en plus tendance à se recentrer sur des formes assez traditionnelles de pédagogie. La notion du goût de l'effort pour l'élève est elle aussi davantage valorisée.

Autre point d'évolution : on constate une contradiction entre une politisation plus im-



Stéphane Rozès

Directeur de CSA Opinion, Maître de Conférence à Sciences-Po Paris

portante sans doute liée au mouvement social du printemps 2003 et une moins grande confiance à l'égard des différentes instances représentatives que sont les associations, les syndicats...qui n'ont pas réussi à inverser le cours des choses.

Qu'est-ce qui caractérise ces débutants ?

C'est une vocation précoce pour le métier. C'est sûrement ce qui explique qu'en dépit des difficultés pointées, ils expriment une certaine satisfaction par le centrage de la relation aux enfants. On voit bien d'ailleurs que ceux qui se sont décidés sur le tard, sans doute parce qu'ils croyaient attendre de cette profession des avantages par rapport à d'autres métiers, sont dans un état d'esprit moins positifs.

« **V**iens, viens, viens danser la samba », est la phrase mémorhythmique des sifflets de bois lançant la Batucada, avant que tambourins et bendir enchaînent sur « *C'est le carnaval de Rio* », et que les cloches Agogo demandent gaiement « *Où est passé le café ?* » pour que s'embrase la fête. Utiliser des mots pour retenir un rythme est l'un des nombreux « *trucs* » de Mélanie Arnal, musicienne intervenante à l'école La Marianne de Ganges, petite ville des gorges de l'Hérault. Le Brésil, choisi par la classe de CP de Nathalie Domergue, clôturera le spectacle musical des cycles II sur les continents. Les autres CP et CE1 travaillent sur la Chine, l'Australie, l'Afrique et la musique contemporaine française. Quant aux douze élèves de la classe d'adaptation de Gérard Fabre, ils viennent de la lune découvrir, en chantant, les instruments de musique terriens.

Nathalie Domergue, enseignante de CP
« *Trouver tous ces rythmes typiques, jouer, chanter, composer et coordonner six classes en musique, on s'y est mis mais on n'aurait pas réussi seuls* ».

Si l'école La Marianne est particulièrement bien dotée en percussions de toutes sortes, c'est que la pratique musicale des élèves est un vœu cher de son directeur, Christian Boussagol.

Mais la volonté et l'équipement ne font pas tout. À part la brève période où l'école fût site pilote Guy Drut (activités sportives et culturelle l'après-midi), avec du personnel supplémentaire dont deux enseignants « *branchés musique* », les instruments ont peu été utilisés. « *J'avais bien essayé, mais après l'exploration et le tri des percussions, surtout en grand groupe, j'étais un peu à court* » avoue Nathalie. Motivée, Nathalie a rejoint Christian dans l'appel à une « *dumiste* » (munie d'un diplôme d'Etat, le DUMI, diplôme universitaire de musicien intervenant), pour leur donner le La. L'investissement est bien-sûr aussi financier : l'argent de la coopérative des cycles II est utilisé pour les sons plutôt que pour les sorties et le directeur ne s'est pas fait prier pour compléter la collection instrumentale à laquelle manquaient les indispensables Didjeridoo océaniques. Un budget que la communauté de communes devrait compléter, puisqu'elle a l'éducation dans son champ de compétences... et à laquelle se joindrait le conseil général.

Attendant ces lendemains chanteurs, le tour



Tour du monde musical dans l'Hérault

L'école La Marianne de Ganges, avec son projet musical sur les musiques du monde prépare activement le 21 juin.

Mélanie Arnal, musicienne intervenante
(" dumiste ") « *Le silence à la fin du morceau il faut le tenir car il est magique, il fait durer la musique dans la tête* ».

du monde musical accélère la cadence car la date fatidique approche : 21 juin, fête de la musique oblige ! Aussi, les enseignants prennent-ils de mieux en mieux le relais. Véronique Cabanne, du CE1, fait répéter à

ses élèves leurs rythmes africains. Pas facile, car Mélanie a pris le soin de leur faire alterner ceux à deux et trois temps, bien perçus dans les nombreuses écoutes faites grâce à la riche discothèque départementale. « *L'écoute et l'analyse musicales, j'en faisais déjà beaucoup, mais là on passe au niveau supérieur* », commente Véronique. Et de voir, avec joie, que ça prend. Steven, très nerveux en classe, est devenu un chef d'orchestre africain modèle. Cet effet sur les élèves, Nathalie le constate aussi. Marisa, en situation de handicap, a beaucoup profité de l'expérimentation instrumentale, même si les répétitions présentes lui pèsent sans doute plus qu'aux autres. Jessie, élève discrète d'une famille peu mélomane, s'est

fait offrir un curieux métallophone qu'elle est venue présenter et qui servira pour les CP d'Asie. CP dont les mélodies (jouées et chantées) ont l'air plus chinois que nature car Mélanie a enlevé les touches fa

et si des claviers. Là encore, les « *compétences techniques de la professionnelle* » ont été utiles, comme aime à le rappeler Christian.

Indéniablement, la participation de la dumiste a donné au projet sa qualité et son ampleur, mais c'est bien le partenariat avec les enseignants (lire Interview) qui sera gage de réussite. Quant à l'enthousiasme des élèves, il est déjà gagné. Lorsque Mélanie entonne de sa voix claire la valse entraînante qu'elle a composée pour finir le spectacle « *Autour de la terre ronde, on a cueilli les sons du monde* », Anthony, de la classe d'adaptation laisse échapper un « *Ouaaah j'adore !* ».

Céline Lallemand

Pour les mélodies asiatiques, les touches fa et si ont été enlevées des claviers

ETUDES

Sylvain Buttarò,

conseiller pédagogique départemental (34)
en éducation musicale.

« Les enseignants ont à la fois peur et envie de faire de l'éducation musicale »

Qu'est ce que la musique à l'école ?

On est dans un rapport inverse à celui des structures extérieures qui pratiquent l'enseignement musical avec un instrument comme pré-requis, et en dernier recours le corps. Dans l'éducation musicale on part du corps, de la voix, de l'oreille pour aller ailleurs et toutes les compétences transversales sont mobilisées. On affirme que tout le monde est musicien, que chanter faux n'existe pas et on le prouve. Ce sont une ouverture au monde et un levier pour d'autres apprentissages.

Mais tous les enseignants ne sentent pas à l'aise avec l'éducation musicale...

Ce bémol est lié au poids social de l'enseignement musical selon lequel on ne peut pas faire faire de la musique si on n'est pas musicien (instrumentiste)... ce qui est une manière pour les « spécialistes » de garder le pouvoir. Souvent, les enseignants mettent en avant leur manque de formation bien que, proportionnellement, ils n'en aient pas eu plus sur l'enseignement des maths ou du

français. Mais l'éducation artistique, musicale en particulier, oblige à s'exposer. Pourtant, il existe aujourd'hui des supports pour 75 % des actions en éducation musicale. En fait, les enseignants en ont à la fois peur et envie, ce que traduit leur engagement pour la formation continue sur le sujet (l'offre est hélas réduite).

Les intervenants sont-ils la solution ?

Il y a intervenant et intervenant. Dans certaines municipalités, des professionnels extérieurs remplacent complètement l'enseignant. Ce n'est pas la bonne voie. Les « dumistes », eux, sont des artistes musiciens de haut niveau, qui ont suivi deux ans d'une formation pédagogique dont le partenariat est central. Bien-sûr, ils servent à combler les quelques 30 % de technique qui manquent aux enseignants et aident à prendre en charge des projets collectifs, mais ils peuvent aussi être des auxiliaires de formation, à long terme, si tant est que les enseignants s'investissent.

En ligne

En route pour les festivals de l'été...

XVI^{ème} festival et patrimoine du Château de Brtes (30) du 18 juillet au 11 août 2004

Des contes, du théâtre, de l'art lyrique, de la musique de chambre et des musiques du monde au programme.

Renseignements et réservations au 04.66.54.92.05 – site internet : <www.chateau-portes.org>

Le Festival Musical des Grands Crus de Bourgogne « de Bach à Bacchus »

L'originalité de ce festival c'est le mariage de la musique et du vin (et quels vins !). Il se compose de 5 « Cités - Festivals » de la Bourgogne, du Nord au Sud.

La saison du festival comprend 50 concerts du 4 juillet au 19 septembre, avec 30 manifestations œnologiques, une Académie internationale de musique de 5 semaines, un concours de piano et des « Journées de la Flûte en Bourgogne »

<http://www.francefestivals.com/bourgogne/index.html>

Du 18 juillet au 22 août 2004 : dixième édition des Promenades musicales...

Depuis 1995, le festival propose chaque été - de la mi-juillet à la mi-août - des concerts insolites dans des lieux représentatifs de la richesse et de la diversité du patrimoine du Pays d'Auge.

A l'issue des concerts, musiciens et auditeurs se retrouvent en toute amitié pour visiter les lieux en compagnie des propriétaires, d'historiens ou de conservateurs du patrimoine et pour partager les produits d'un terroir généreux.

<http://www.francefestivals.com/paysauge/index.html>

Festival de l'île du Gaou

Cette année encore, Six-Fours (83) va devenir le temps d'un été, la capitale de toute les musiques. Entre lagune et pinède venez écouter du rock, du jazz et du reggae. Bienvenue sur l'île du Gaou. Le 3 juillet, The Cure, Overhead, Feist, le 6 juillet, David Bowie, Raphaël, le 13 juillet, Placebo, le 23 juillet, Paris Salsa All Stars et le 24 juillet Reggae Night Party VII

<http://www.voixdugaou.com/accueil.html>

2^{ème} festival des arts de la rue à la Seyne sur Mer. « Les journées particulières » du 2 au 4 juillet 2004

www.ot-la-seyne-sur-mer.fr

Les traversées de Tatihou (50)

10^{ème} festival de musiques du large du 18 au 20 août 2004 Au large de Saint Vaast la Hougue, une île que l'on rejoint à pied à marée basse vous attend pour vous faire découvrir des musiques traditionnelles d'Irlande, d'Ecosse, de Galice, de Scandinavie.

<http://www.culture.fr/PublicItems/evenements/2971/view>

Les inscriptions aux concours

- session 2005 des enseignants 1^{er} et 2nd degrés se feront entièrement sur Internet. Une adresse électronique personnelle sera indispensable.

Les inscriptions se feront du 21 septembre au 8 novembre, 17h (heure de Paris) et les confirmations du 12 au 25 novembre, 17h (heure de Paris).

En 2004, 2 108 stagiaires

seront en formation CAPA-SH (environ 1 650 actuellement en CAPSAIS). 559 en option D (339 en 2003/2004), 641 en option E (517 en

2003/2004), 500 en F (392 en 2003/2004) et 294 en G (210 en 2003/2004).

Les CAPD ont transmis 338 candidatures de psychologues scolaires

aux commissions d'entretien des centres de formation pour 239 à retenir. Suite aux commissions, 230 candidatures ont été retenues.

La CAPN devait évaluer 91 candidatures de réemploi

au CNED pour 26 possibilités. Depuis 1995, le nombre de postes de réemploi a doublé pour le 1^{er} degré. Le SNUIPP est intervenu

pour souligner l'insuffisance du nombre de possibilités malgré leur augmentation. Cette insuffisance risque d'être confirmée par l'allongement de l'activité des personnels suite à la nouvelle loi sur les retraites. Nous avons noté que bon nombre de dossiers relève plus du reclassement ou de l'aménagement de poste. Leur présence témoigne de l'absence de politique en la matière. Trop de collègues sont écartés pour invalidité faute de politique de reclassement et d'accompagnement des enseignants en difficulté ou handicapés.

Questions / Réponses

Si L'IEEN se présente avec le directeur pour m'inspecter puis-je refuser la présence de ce dernier ?

Oui, car ce cas de figure n'est pas prévu dans les recommandations sur l'Inspection ni dans les missions de la direction d'école.

J'ai été inspectée en avril, je n'ai pas encore reçu le rapport. Est-ce normal ?

Non. Les textes prévoient : « le rapport d'inspection est adressé à l'enseignant dans le délai d'un mois... » Les notes sont dans toute la mesure du possible communiquées aux enseignants dans le trimestre qui suit l'inspection.

L'IEEN qui m'a inspecté donne dans son rapport des indications que je ne partage pas. Que puis-je faire ?

Le rapport d'inspection peut donner lieu à des observations de l'intéressé, qui bénéficie d'un droit de réponse, ces observations sont intégrées au dossier d'inspection.

Le congé parental doit-il immédiatement suivre le congé de maternité ? Combien de temps minimum et maximum peut durer ce congé ? Conserve-t-on son poste ? Ce congé compte-t-il pour l'avancement et la retraite ?

L'article 54 de la loi 84 16 du 11-01-84 précise que le congé est attribué par périodes de 6 mois, renouvelables jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Il ne doit pas obligatoirement suivre le congé de maternité. La règle nationale précise qu'il y a perte du poste, toutefois dans certains départements, il est conservé. La durée du congé parental compte pour la retraite uniquement pour les enfants nés après le 1er janvier 2004 dans la limite de 3 ans, mais est prise pour 50 % en ce qui concerne l'avancement.

Institutrice titulaire depuis le 1 septembre 1986, j'ai effectué 3 ans d'enseignement à temps complet suivis de 13 ans à mi-temps. Si je deviens PE à la rentrée aurai-je les 15 ans de "services actifs" me permettant de prétendre à une pension à paiement immédiat dès l'âge de 55 ans.

Oui, vous aurez 16 ans de services actifs en application de la note de service 96-285 du 6/12/1996. Cependant, durant ces 16 années, vous aurez effectué 3 ans à temps complet et 13 ans à mi-temps, ce qui représente 9,5 annuités pour le calcul de la retraite.

Lu dans le BO

Professeur des écoles - détachement des fonctionnaires de catégorie A dans le corps des professeurs des écoles - rentrée 2004 - n°20 du 20 mai

Examen - obtention de l'unité de spécialisation 3 du CAPSAIS - années 2004-2005 et 2005-2006 - n°20 du 20 mai

Respect de la laïcité - port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics - n°21 du 27 mai

Comité central d'hygiène et de sécurité - CCHS compétent pour l'enseignement scolaire - réunion du 20-11-2003 - n°21 du 27 mai

Actions éducatives - actions éducatives et innovantes à caractère scientifique et technique et ateliers scientifiques et techniques - n°22 du 3 juin

INDEMNITÉS AIS

Titulaire mobile AIS ou Zil AIS titulaires du CAPSAIS effectuant des remplacements dans l'AIS

Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière	791,88 euros / an
Heures de coordination et de synthèses si en SEGPA, EREA poste classe, UPI, établ. spécialisé, Classe relais	instituteur : 18,00 (Taux horaire) PE : 18,40 (Taux horaire)
Indemnité pour EREA, SEGPA, UPI, Classe relais (au prorata du temps d'exercice)	1479,76 euros / an
Si ZEP : indemnités (proratisé en fonction du temps d'exercice sur le poste classé ZEP)	1097,04 euros / an
ISSR	même montant que TR et BD

Titulaire mobile ou Zil non titulaire du CAPSAIS effectuant des remplacements dans l'AIS

Heures de coordination et de synthèses si en SEGPA, EREA poste classe, UPI, établ. spécialisé, Classe relais	instituteur : 18,00 (Taux horaire) / PE : 18,40 (Taux horaire)
Indemnité pour EREA, SEGPA, UPI, Classe relais (au prorata du temps d'exercice)	1479,76 euros / an
Si ZEP : indemnités (proratisé en fonction du temps d'exercice sur le poste classé ZEP)	1097,04 euros / an
ISSR	même montant que TR et BD

Directeur d'EREA

Bonification indiciaire	120 points
Indemnité de sujétions spéciales	2748,96 euros / an
Indemnité EREA	1479,76 euros / an
Indemnité de responsabilité de direction d'établissement	1072,33 euros / an
Directeur appartenant au corps des instituteurs spécialisés : Bonification indiciaire	15 points
Directeur appartenant au corps des PE spécialisés : Indemnité de fonction particulière	791,88 euros / an

Littérature jeunesse

Trésors et pirates

Du rêve à l'horizon, du vent dans les voiles, de l'aventure à chaque coin de page, de l'émotion à revendre, des trésors dénichés sous les galets de la plage, la morale jetée cul par-dessus bord... Et vous voilà, le temps d'un livre, devenu Barbe Noire le pirate !

A l'abordage !

L'île au trésor (A) R.L. Stevenson, ill. F. Roca - Nathan. (15 euros) Dès 13 ans

C'est le roman mythique de référence ! On peut le lire en version intégrale (Gallimard F/J). On peut aussi en découvrir l'adaptation de C. Uzac dans ce superbe album illustré par F. Roca. Celui-ci y explore tous les tons sombres, les noirs d'encre, les bruns, les soufres, les verts glauques pour exprimer l'atmosphère mystérieuse de cette fabuleuse histoire de trésor, où des pirates sanguinaires s'entre-tuent sur une île calcinée, fouettée par le ressac.

Dans la gamme des classiques, n'oublions pas Peter Pan, le petit garçon qui ne voulait pas grandir, et ses démêlés avec le sinistre chef des pirates, Capitaine Crochet ! (J. Matthew Barrie, - Gallimard F/J)

Le chien des mers (R) M.A. Murail - Ecole des Loisirs (Mouche) (5,2 euros) Dès 8 ans

Délicieux roman, mi conte, mi récit d'aventure. Dans la famille de Jean, on est corsaire de père en fils et l'on écume les mers au service du roi... au risque d'être pendu ou emprisonné par les anglais !

Alors à neuf ans, Jean quitte les remparts de Saint Malo et sa promise, Toinette, l'enfant trouvée. Elle lui donne en gage la moitié de son bracelet et son rat blanc. Après maintes aventures canonades et abordages, Jean découvrira qui est vraiment sa Toinette. Alors finie la guerre et vive l'amour !

Autre titre : Capitaine Jambe de bois (R). Mets - Ecole des Loisirs (Mouche) (6,8 euros) Dès 7 ans

Pirateries (A) F. Maupomé, ill. S. SÉNÉGAS - Kaléidoscope (12 euros) Dès 7 ans

Nico passe son temps le nez dans les livres. Calme, trop calme, pensent ses parents qui décident de l'envoyer un mois en colonie pour l'endurcir. Mais c'est une colonie peu ordinaire : trois garçons sur un navire, et comme moniteur, Barbe Noire lui-même, un affreux pirate ! Il leur apprend à naviguer, à détrousser les marchands, à jurer,... bref à devenir de vrais bandits des mers ! C'est du moins ce que raconte Nico sur les pages jaunies et délavées d'un cahier d'écolier, illustré de petites vignettes et de croquis noir et blanc...

Autres titres dès 5 ans

Benjamin et les pirates (A) M. Majaluoma, Autrement

Edouard et les pirates (A) M. Phail, Circonflexe.

Tim et Charlotte (A) E. Ardizzone, Autrement

Jolly Rogers et les pirates de l'écu d'or, Colin McNaughton, Gallimard (FC)

Les filles aussi !

Vanille, flibustière des Antilles ou le trésor d'Ix Chilam Balam (R) N. Maymat, ill. F. Roca - Seuil (13 euros) Dès 13 ans et pour tous

Vanille est la petite-fille d'une princesse inca et d'un déserteur espagnol, à l'époque où les conquérants espagnols anéantissent peuples et cultures du Nouveau Monde. Conduite par une soif absolue de vengeance, elle devient chef pirate et sillonne les mers accompagnée du sage Bravy-la-Manille, l'amour de sa vie. C'est un roman d'aventures, dans le monde de la

flibusterie du XIV^e siècle, avec ses abordages, ses combats de pirates, son île au trésor, l'exotisme des petites Antilles. Mais c'est aussi un roman d'apprentissage - réflexion sur la quête des origines, le destin, le métissage et l'intolérance, la complexité de la nature humaine. L'écriture est superbe, sensuelle, riche de mots rares et de sonorités voluptueuses. Le livre lui-même avec ses illustrations de F. Roca est un objet précieux. A lire absolument.

Mémoire d'une pirate (R) C. Rees - Seuil (14 euros) Dès 13 ans & pour tous

Savoureux roman de C. Rees qui nous avait déjà enchantés avec ses deux précédents récits « *Journal d'une sorcière* » et « *Vies de sorcières* ». Cette fois-ci, elle raconte comment deux jeunes filles que tout sépare - l'une anglaise, fille de riche marchand, vendue par son père à un individu des moins recommandables, et l'autre métisse et esclave - s'enfuient ensemble et deviennent pirates pour gagner leur liberté. Passionnant.

Documentaires

Corsaires et pirates (A) R. Pratt - Gallimard (Yeux de la découverte) 14 euros - Dès 10 ans

Excellent documentaire qui situe bien les enjeux, de la piraterie dès le IX^e siècle et fourmille d'informations, avec une iconographie large et riche, un glossaire et un index.

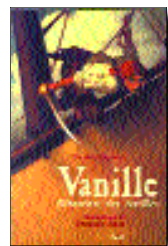
Sur les traces des pirates (R) T. Aprile, ill. F. Place - Gallimard (Sur les traces de...) 10 euros - Dès 10 ans

Formule originale qui mêle fiction - les aventures d'un jeune chirurgien huguenot embarqué dans la flibusterie - et documentaire. Tout au long du récit, des cartes et des documents apportent des informations historiques sur l'histoire et les mœurs des pirates mais aussi sur le Nouveau monde, lié au commerce des esclaves, et les luttes entre les grandes puissances pour la maîtrise des routes maritimes.

Autre titre : Les pirates (D) ill. P. Valat - Gallimard (Premières découvertes) 10 euros. Dès 7 ans

Bonnes vacances !

Marie-Clair e Plume



Leur avis

Eric Fassin, sociologue

« L'argument de la " différence des sexes " rencontre le sens commun : pour faire un enfant, il faut un homme et une femme. C'est confondre la biologie et la sociologie : la filiation n'est pas la reproduction. Et il n'est pas sûr qu'on échappe à l'homophobie, lorsqu'on oppose la nature à l'homosexualité comme pour suggérer qu'elle serait " contre-nature "... »

Daniel Borrillo, juriste

« Cette revendication des lesbiennes et des gays constitue un pas de plus dans le processus de démocratisation de l'institution matrimoniale. La demande d'accès au mariage ne doit pas être interprétée comme une volonté de normalisation de l'homosexualité ou comme un simple désir d'imitation de l'hétérosexualité. Une telle critique ne fait que caricaturer une exigence qui n'est autre que le respect du principe d'égalité »

Olivier Picard et Pascale Wattier, journalistes

« Il est tout de même extravagant qu'on choisisse aujourd'hui comme symbole d'égalité entre homos et hétéros ce mariage qui pendant des siècles fut une machine à organiser... l'inégalité entre hommes et femmes ... »

Françoise Hurstel, psychanalyste

« Les homosexuels élèvent plutôt mieux leurs enfants que les hétérosexuels parce qu'ils sont sous le regard des autres. Mais tout cela complique la vie des enfants. L'identité, la différenciation subjective qui permet de devenir un sujet à part entière, repose sur deux piliers, générationnel et sexuel. On prive donc les enfants, qui regardent d'abord autour d'eux, d'un des deux piliers ».

Marions les !

Actualité de Bègles oblige, la mariage homosexuel fait en ce moment débat en France alors que dans certains pays européens le dossier est déjà bien avancé.

Le 5 juin, à Bègles, le premier mariage homosexuel français a été célébré, malgré l'interdiction du Procureur de la République de Bordeaux invoquant l'article 75 du code civil et sa référence à la mention « *mari et femme* ». Mariage homosexuel hors la loi, le débat resurgit avec force aujourd'hui. Il correspond à une attente ancienne puisqu'en 1991 déjà, les associations d'homosexuels le revendiquaient dans un Livre blanc. Elles ont obtenu une première victoire avec le pacte civil de solidarité, institué en 1999. Une certaine frustration a pourtant grandi, la solution du PACS n'étant pas une quant à l'égalité des droits par rapport au mariage, qu'il s'agisse de problèmes de fiscalité, de succession ou de titre de séjour. Un Manifeste, rédigé en mars dernier par plusieurs intellectuels, a relancé l'actualité en demandant que les couples de même sexe bénéficient des mêmes droits que les couples hétérosexuels. Le contexte international a aussi fait poids dans la réapparition de ce débat. Pour ne prendre que l'exemple des pays européens, on marie désormais les couples homosexuels aux Pays-Bas, depuis 2001, en Belgique, depuis 2003, et bientôt en Suède et en Espagne. Parallèlement, l'avis de l'opinion publique française s'est affirmée avec 64 % de personnes favorables au mariage des homosexuels.

L'enjeu essentiel qui se profile, sur fond de polémique, est celui d'une demande d'égalitarisme. Être dans la normalité et donc être intégré et reconnu en est un autre. Et refuser cela aux couples homosexuels relève, pour certains, de l'homophobie. Pour autant, des voix s'élèvent pour s'étonner du recours au



64 % des Français seraient favorables au mariage des homosexuels.

mariage, qui, plus qu'un symbole, reste une institution avec tout le conservatisme qu'on peut lui attacher. La question de l'homoparentalité est bien évidemment en filigrane des controverses sur le mariage homosexuel. Une des craintes réside dans le fait que permettre ce dernier serait un pas inévitable vers l'homoparentalité. Amalgame refusé, notamment par Eric Verdier, psychologue, qui prône de séparer conjugalité et parentalité et même de penser en terme de co-parentalité, ceci évitant l'opposition entre parent homo et hétéro mais valorisant un véritable partage des droits et des devoirs dans le couple. Pour de nombreux spécialistes, la famille " normale " est aujourd'hui un mythe et la plupart des études scientifiques démontrent qu'il n'existe pas de différence significative entre les enfants de couples hétérosexuels et ceux élevés par des homosexuels. Frédéric Jésus, pédopsychiatre, insiste quand même pour que les parents « *assument pleinement leurs choix sexuels* » afin que la situation ne soit pas préjudiciable pour l'enfant. Une réalité est enfin à prendre en compte, celle des 100 000 familles homoparentales qui vivent en France.

Passé le mariage de Bègles, le sujet va continuer d'être brûlant. Malgré la présentation, par Jean-Pierre Raffarin, d'un projet de loi contre les injures à caractère homophobe, à l'approche de la « marche des fiertés » de Paris, prévue le 26 juin, les associations organisatrices ne sont pas pour autant rassurées sur la question du mariage et celle de l'égalité des droits. Elles le diront avec force lors de cette marche avec tous ceux qui les soutiennent.

Laurence Char tier

Cinéma

Éloge du cinéma français

La vitalité du cinéma français est admirable. Pas de chauvinisme ici : la constatation qu'envers et contre tout son système de production permet à des créateurs tous différents et très souvent talentueux de s'exprimer



© Les Films du Losange
« 10^{ème} Chambre » de Raymond Depardon

comme ils ne pourraient pas le faire ailleurs. Prenons ce mois de juin avec deux œuvres aussi lointaines que « 10^{ème} Chambre » de Raymond Depardon et « Vénus et Fleur » d'Emmanuel Mouret. Depardon, depuis trente ans, c'est la vérité vingt-quatre fois par seconde, et peut-être même plus. Par rapport à « Délits Flagrants » (1994), il semble qu'il cherche encore moins à montrer des « personnages », des moments forts par leur originalité ou leur effet de surprise. Qu'il vise de plus en plus à montrer ce que le quotidien, le banal, le minuscule a de passionnant et de spectaculaire. Son film, tourné en un seul lieu, avec des variations presque insensibles de cadrage, montre avec

une admirable retenue dans les moyens, la tragédie de l'injustice sociale mais aussi la grandeur de la loi comme manifestation de la démocratie. Depardon ne

choisit pas, il explique clairement au spectateur que c'est dans cette contradiction qu'il va lui falloir méditer à la sortie de la salle de cinéma, devenue l'espace d'un film une étrange et véridique salle d'audience.

Le film de Mouret, extrêmement bien accueilli à Cannes, c'est la fantaisie et la grâce vingt-quatre fois par seconde. En animant à Marseille la très impossible complicité de deux filles que tout oppose, il confirme la force comique et poétique qu'il y avait déjà dans « Promène toi donc tout nu » qui l'avait révélé et « Laissons Lucie faire ». Mouret apparaît aujourd'hui comme un talent sûr et totalement original.

René Marx

Musique

Patrimoine

« La voix du passé » tente de préserver un patrimoine musical en danger. Un album de cette collection est consacré à la musique urbaine africaine de 1926 à 1952. D'abord ignorée puis gravée sur des 78 tours qui n'exigeaient pas d'électricité, la musique populaire africaine de l'époque coloniale a été très mal protégée. Ces premiers enregistrements, dont la qualité sonore est parfois médiocre, rendent compte de ces « beer songs » chantées dans les cafés par la main d'œuvre industrielle et minière du Mozambique, de la naissance de l'« afro beat » avec le « highlife » et ses influences d'Europe ou du Nouveau-Monde. Emotion garantie.

Un autre patrimoine qu'il s'agit de protéger

est celui de la musique traditionnelle corse. Un ensemble vocal et instrumental s'est réuni au-

tour de Benedettu Sarocchi pour donner vie à un répertoire transmis par voix orale. Un « lamentu », connu comme l'écrit corse le plus ancien, raconte le naufrage de sept galères du roi Charles Quint. Un album qui essaie de concilier textes anciens et arrangements d'aujourd'hui. Un très beau « Lamentu d'Amore ».

Laure Gandebeuf

Musique populaire africaine: Archives 1926-1952 La voix du passé (Buda musique) / Sarocchi : Pezz' à pezzi (Buda musique)



L'agenda

Rencontre d'été des CRAP

à Lesneven (29) autour du thème « Enseigner à tous les élèves : mettons nos valeurs en pratique ».

Du 19 au 26 août 2004

Renseignements sur <www.cahiers-pedagogiques.com>

Congrès-stage du GFEN

à Tours (37). Il aura pour thème « Pratiques d'émancipation solidaires » pour ouvrir des perspectives d'actions et des espaces de transformation.

Les 8, 9, 10 et 11 juillet 2004

Renseignements sur <www.gfen.asso.fr>

Les sixièmes rencontres « Les environnements numériques de travail pour les apprenants : des usages aux analyses d'usages »

Ces rencontres seront constituées de trois demi-journées. Elles débiteront par des communications scientifiques traitant d'études d'usages de tous types d'environnements numériques de travail (ENT) pour apprenants et insistant sur les aspects épistémologiques et méthodologiques.

Elles se poursuivront par des ateliers présentant différents types d'Enseignement des Nouvelles Technologies (ENT), suivis d'une conférence de synthèse.

Le samedi matin sera, selon le schéma habituel, consacré à une table ronde et à une conférence de clôture envisageant les perspectives d'usages des ENT.

Les 25 et 26 juin 2004

<http://imedias.univ-poitiers.fr/rhrt/2004/juin/index.htm>

Affichages

locations

Htes Alpes F1 sud 4p tt cft
T.04.94.78.56.60

Hte Provence Sisteron rdch demeure de caractère pleine campagne 5 pers 15 juil/ 15 août 320 e/sem T.04.92.61.02.21

Proche Paris Nogent appart confort pour 2 étudiants dans pavillon calme 450 e C/C par pers T.01.48.75.97.44

06 Antibes F2 rés piscine calme juil août 4-5 pers proche mer T.06.18.03.76.27

Royan mais 6p tt cft
T.05.55.39.40.79

89 Vézelay 7p T.03.86.64.28.56

22 maison 6pers 400m mer
T.02.96.48.01.31

30 St Ambroix gîte mas calme piscine jardin 450 e
T.04.66.24.35.66

Var mais jard vue dég 4/6p 350 e/sem T.04.94.70.33.57

09 Hte mont loue à non fum et respectueux mat maison ds vill typ tt cft 5/9p 550 e/sem (110 e/p sup) T.05.61.69.85.71 ou 06.30.56.09.19

09 loue à non fum et respectueux mat camping car tt cft Pyrénées ou 1300 kms 5/8p 900 e/sem (ass non comp) T.05.61.69.85.71 ou 06.30.56.09.19

Périgord maison 3 /4 pers avr à oct site pittor détente rivièr
T.05.53.04.32.03

Barcelone 4pers 380 e

T.05.53.04.32.03

Monaco F3 3/4pers terrasse central vue 200m mer été
T.06.63.56.99.96

38 les 7 Laux prox Grenoble ds cadre magnif 1600m studio cab 185 e + F2 215 e/s 4/6 per tt confort T.06.16.99.28.96

Marseille août prox mer
T.06.09.77.09.24

Ft Romeu part loue T2 4p
T.06.71.20.56.29

06 La Gaude village 10km mer.F1. 4pers. tt conf. 240E/sem
T.06.84.60.64.46

06 Mercantour chalet 1h Nice 3ch tb vue jardin 300E/sem juillet août T.06.82.35.23.61

Toscane maison 2/3 pers
T.01.64.41.06.97

Cap d'Agde T3 2è qz 08
T.05.61.26.12.05

Bassin d'Arcachon maison caractère 6pers jardin ombragé prox plages 610 e/sem en saison
T.05.57.52.41.30

34 Montpellier villa 10/12pers 24/07 au 21/08 6ch sdb sde terrasse jardin piscine 6x3 1400 e/sem
T.04.67.15.56.29

Biarritz maison+jard calme conf 4 pers 8/21-08 950 e/15j
T.05.59.03.24.90

40 Landes mais tt conf tr calme 12 km Contis T.05.59.71.24.01

Paris 18 chamb meubl tt conf
T.01.44.72.03.74

Corse mais tt cft tél F5 3 ch juin sept à déc 300 e/sem + appt Calvi juin à sept 450 e/sem
T.04.95.62.73.88

85 Château d'Olonne appt 4p
T.02.43.81.08.80

11 villa 4pers juil 380 e/sem
T.06.61.79.15.59

73 Vanoise appt t conf 3/5p
T.04.79.05.00.04

Narbonne cv F1bis calme 10mn mer j j a 150 e/sem
T.04.68.24.98.94

56 mais+jard 4p 20mn mer
T.02.97.65.21.19

Paris 19 Villette 90m2+ terrasse T . 0 1 . 4 2 . 4 9 . 2 1 . 8 9 sophiesim@free.fr

Paris F2 4pers 320 e/sem
T.06.20.81.23.37

83 Giens F2 6pers prox mer
T.04.94.38.96.70

17 La Rochelle appt 2/4pers conf prox port plage juil 2qz août
T.06.74.53.80.02

60 Pierrefonds vue lac château appt 4pers 335/380 e/sem 136 e/we T.06.85.46.67.42

Quercy gîtes piscine
T.06.07.96.20.41

divers

Win-BCD nlle version logiciel gestion BCD
outil pédagogique interactif pour les élèves et les enseignants. Doc c/ envel timbrée J. LEZY 3 r Joliot-Curie 34230 Paulhan

Cours de peinture sur porcelaine stages à la demande Atelier Carmin 53 Limoges
T.05.55.79.91.36
Animatrice donne atel écriture théâtrale prim T.06.62.78.08.74

séjours

Séjour Rando et musique ds cadre du Festival P.Casals Pyrénées orientales 2au7/08
T.04.68.05.72.69

56 Lamor plage séjour découverte classe de mer Le grand large patrimoine celte théâtre voile océan T.02.97.21.17.43

Vacances plus belles HOTEL SARA*** Italie (Adriatique) 47042 VALVERDE/CESENATICO - Près mer moderne calme ttes chbres avec sdb wc balcon coffre TV-sat. Cuisine soignée. Parking privé. Pens. complète même prix qu'en 2003 : mai-juin-septembre 33.00E. Juil jusqu'au 3.8 40.00E. Du 24 au 31.8 37.00E. Du 4 au 23.8 53.00E. Cabine, parasol et eau aux repas compris. Offre famille 4=3. Idéal pour excursions Ravenna, St Marin, Florence, Venise. T/Fax 0039.0547.85444. On parle français.

(fenêtrasseur) Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris - Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail fsc@snuipp.fr • Directeur de la publication : Alain Bousard • Rédaction : Lydie Buguet, Laurence Chartier, Nicole Geneix, Bernadette Groison, Delphine Henry, Philippe Hermant, Eliane Lancette, Céline Lallemand, Pierre Magnetto, Christelle Mauss, Jacques Mucchielli, Gilles Sarotte, Laurent Zappi • Impression SIEP - Bois Le Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 72-74 av Dr Arnold Netter 75012 Paris Tél : 01.40.02.99.00 • Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

Petites annonces Petites annonces Petites annonces

TARIFS 2003 ● Pour une ligne de 35 car actères (blancs inclus) - Tarif syndiqué / abonné 13 euros TTC - Tarif non syndiqué 22 euros TTC ● En pavé encadré sans fond couleur - Tarif syndiqué / abonné 17,50 euros TTC - Tarif non syndiqué 26 euros TTC la ligne de 35 caractères soit 21,74 euros HT ● En pavé encadré avec fond couleur - Tarif syndiqué / abonné 22 euros TTC Tarif non syndiqué 33 euros TTC la ligne de 35 caractères soit 25,08 euros HT.

« Un “ décrocheur ” n’est pas incapable d’apprendre »

Dominique Glasman, professeur de sociologie à l’Université de Savoie, a présidé le comité scientifique de l’appel d’offres sur les recherches des processus de déscolarisation. L’étude dont il nous livre les éléments essentiels, a été commanditée par les ministères de l’éducation nationale, de la justice, le fonds d’aide sociale et la délégation ministérielle à la ville

Pourquoi s’intéresser aujourd’hui à un phénomène qui n’est pas nouveau ?

On s’y intéresse aujourd’hui d’abord parce que la certification scolaire est devenue un enjeu incomparablement plus fort. Plus qu’un moyen d’ascension sociale, elle est devenue impérative pour l’insertion professionnelle notamment des élèves qui décrochent tôt de l’école. Par ailleurs, si la scolarisation est légalement obligatoire jusqu’à 16 ans, elle l’est socialement jusqu’à 19 ans. La moitié des élèves sont encore à l’école à cet âge. Ainsi, un élève quittant l’école tôt est vraiment un élève hors norme. Enfin au cours des dernières années on a beaucoup lié la question de la déscolarisation à celle de la délinquance.

Comment définir le décrochage scolaire ?

Donner une définition est difficile. Les recherches ont pris pour indicateur l’absentéisme non justifié et répétitif. Or d’un établissement à l’autre les absences ne sont pas prises en compte de la même façon. Un élève déscolarisé est un élève durablement hors de l’école. Durablement peut signifier plusieurs mois, mais aussi des absences très régulières depuis 2 ans. Le décrochage est souvent progressif avant que l’élève ne retourne plus à l’école.

Les processus de déscolarisation commentent-ils à l’école primaire ?

Une des équipes de recherche est partie de l’hypothèse que pour un certain nombre d’élèves le processus commence là. Certains élèves en difficulté à l’école primaire peuvent se retrouver malgré tout soutenus par un enseignant qui continue à croire en eux. Dans le contexte primaire d’une plus grande proximité entre enseignant et élèves, ceux en difficulté peuvent continuer à se sentir bien dans l’école. Cet encouragement, ce soutien affectif, qui de surcroît ont à l’honneur de l’enseignant, peuvent être la source d’un malentendu gigantesque. L’élève peut croire



« Certains élèves en difficulté à l’école primaire peuvent se retrouver malgré tout soutenus par un enseignant qui continue à croire en eux. »

que tant qu’il s’entend bien avec le maître, tant qu’il fait preuve de bonne volonté, il fait ce que l’école attend de lui. Ce malentendu qui dure à l’école se dévoile au moment du collège. Ces élèves qui n’ont pas appris, ne peuvent pas suivre en 6^{ème}.

Peut-on identifier les raisons pour lesquelles un élève est conduit à rompre avec le monde de l’école ?

La recherche a tenté de repérer les « facteurs » qui amènent les élèves à prendre progressivement de la distance vis à vis de l’école. La famille, le quartier, l’école ont été les trois espaces observés. Quels enseignements ? En premier lieu, ce qui se passe dans l’école est complètement articulé avec ce qui se passe dans la famille et dans le quartier. A l’école, l’origine des difficultés des élèves est variable. Cela peut aller du malentendu que nous avons déjà décrit au

dysfonctionnement de l’institution scolaire. Des processus d’orientation aboutissent à conduire des élèves dans une section qu’ils n’ont pas choisie, sans signification pour eux et sans rapport avec les espoirs des parents. Les délais de prise en charge sont aussi des facteurs de non scolarisation, par exemple pour des élèves primo-arrivants, alors même que l’institution scolaire a des dispositifs pour les accueillir. Les enfants du voyage quant à eux ont plus de chance de ne pas être déscolarisés s’ils sont dans une certaine mixité sociale et culturelle que dans des structures ou écoles « communautaires ».

Du côté des familles, la déscolarisation est souvent liée à une situation de précarité familiale extrême où les possibilités d’aider l’enfant sont inexistantes. Les urgences sont ailleurs : les problèmes de logement, les dettes, etc... Parfois, les logiques propres au milieu familial ne passent pas par l’école ou une école fréquentée longuement. Dès lors que l’enfant sait lire et écrire, il est pris dans le système économique ou la sphère familiale.

Ces recherches ont-elles permis d’identifier des pistes qui permettraient de lutter contre le décrochage scolaire ?

Ces recherches ont pointé et analysé les processus en articulant et en observant très précisément ce qui se passe dans l’espace scolaire et dans le milieu familial. Maintenant la balle est dans le camp des politiques et de l’institution. Les chercheurs rappellent que ce n’est pas parce qu’un élève a décroché qu’il est incapable d’apprendre. Des dispositifs qui ont essayé de raccrocher « les décrocheurs » apparaissent concluants pour certains. Les façons de faire se centrent sur les apprentissages tout en tentant de rompre ou de prendre distance avec la forme scolaire qui ne convient pas du tout à certains élèves.

**Propos recueillis par
Gilles Sarotte**

Pub CME